

Évry, le 19 août 2013

Le Ticket loisirs jeunes (Tlj)

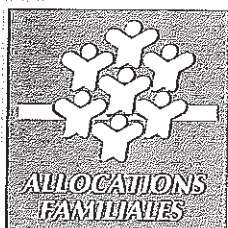
Pour les jeunes de 6 à 15 ans

Le Tlj est une aide financière individuelle accordée sous conditions de ressources et réservée aux familles allocataires essonniennes, destinée à compenser les frais d'inscription de leurs enfants et adolescents à une activité durant l'année scolaire 2013-2014. Ouvrent droit au bénéfice du ticket loisirs jeunes les activités suivantes :

- les inscriptions en accueil de loisirs,
- les activités culturelles, sportives ou artistiques.

Le montant est forfaitaire et couvre l'adhésion, l'assurance, les activités et l'équipement. En 2013, le Tlj est compris entre 32 et 123 euros, selon la répartition suivante :

Quotient familial	Montant par enfant
De 0 à 462 euros	123 euros
De 463 à 548 euros	70 euros
De 549 à 633 euros	50 euros
De 634 à 719 euros	32 euros



Caf
de l'Essonne

Le quotient familial est calculé lors de l'émission du Tlj, sur la base des ressources 2011.

Le ticket est adressé automatiquement aux familles essonniennes bénéficiaires dont les enfants sont nés entre le 1^{er} janvier 1998 et le 31 décembre 2007.

Le principe d'utilisation du ticket est toujours aussi simple : il suffit d'inscrire son enfant dans une structure de loisirs à but non lucratif (rattachée à une fédération ou agréée), de s'acquitter des frais d'inscription et de retourner à la Caf l'attestation d'inscription avant le **31 octobre 2013**. La caisse verse directement à la famille, par virement sur le compte habituel, la somme qui lui est due.

Un dépliant destiné à informer les bénéficiaires sur les démarches à suivre est à disposition sur les pages locales essonniennes du site www.caf.fr, dans les lieux d'accueil de la Caf et dans les mairies du département.

Pour en savoir plus :
Aide et conseil technique pour les interventions financières
91032 Évry cedex
Tél. 01 69 26 85 40 ou 01 69 26 85 60